

DEMANDE DE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Document à retourner à la Direction Eau et Assainissement

Je soussigné(e),

☐ Monsieur

☐ Madame

☐ Société ou organisme

Nom, Prénom * : _____

Date et lieu de naissance (Commune, Département et Pays) *

..... (si particulier) *

Raison sociale *

Représenté par *

N° de SIRET*, de TVA intracommunautaire* et code APE * :

..... . **Attention : * = mentions obligatoires**

ADRESSE* :

.....

Code postal* : Commune* :

Tél. fixe* : Tél portable* :

Email* :

Code adressage facturation électronique (obligatoire pour tous les professionnels) *

Pour les Administrations Publiques joindre les codes obligatoires pour la réception des factures dématérialisées via CHORUS (N° d'engagement, code service...)

Agissant en qualité de :

☐ Propriétaire

☐ Autre (préciser) :

Demande pour l'immeuble situé :

Adresse :

.....

Code postal Ville

Section : Parcelle :

☐ Construction neuve

☐ Construction existante depuis :

☐ Local à usage commercial ou industriel (préciser la nature de l'activité) :

Référence du dossier d'urbanisme :

☐ Immeuble individuel

☐ Immeuble collectif

Nombre de logements : Date de mise en service souhaitée :

Nature des travaux :

.....

.....

Pièce à joindre impérativement :

- plan masse ou plan de situation

Délais de commencement des travaux : 2 mois à compter du jour de réception du devis signé.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Adresse de facturation (si différente du demandeur)

☐ Monsieur

☐ Madame

☐ Société ou organisme

Nom, Prénom*

Date et lieu de naissance : (Commune, Département, Pays) *

..... (si particulier)*

Raison sociale* :

N° de SIRET*, de TVA intracommunautaire* et code APE* :

ADRESSE* :

Code postal* : Commune* :

Code adressage facturation électronique (obligatoire pour tous les professionnels) *



La demande doit être déposée 2 mois avant la date des travaux.

Pour toute demande de pose de compteurs supplémentaires dans un immeuble existant, les travaux ne pourront être réalisés avant l'établissement des contrats d'abonnements correspondants.

Taux de TVA :

La facture définitive sera établie sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation des travaux. Elle vous sera adressée après exécution des travaux. Pour bénéficier du taux de TVA réduit, le devis signé par l'utilisateur, doit être complété d'une attestation sur l'honneur précisant que les travaux sont destinés à un logement d'habitation de plus de 2 ans et que ce logement ne fera pas l'objet d'une extension de plus de 10 % de la superficie existante dans le délai des 2 ans à compter de la réalisation des travaux de branchement.

Je soussigné(e), m'engage à me conformer aux prescriptions du règlement du service public d'eau potable en vigueur à la date de signature de la présente demande, qui est consultable en ligne sur le site de Lorient Agglomération (www.lorient-agglo.bzh)

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de service, en vigueur à la date de ma demande, disponible sur le site de Lorient Agglomération www.lorient-agglo.bzh. J'en accepte les conditions qui y sont définies et m'engage à les respecter ».

Fait à, le

Partie réservée à l'administration

N° affaire :

N° devis :

Réalisé par :

Signature :

Reçu par le service le :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations des contrôles d'assainissement non collectif. Le destinataire de ces données est la Direction Eau et Assainissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en vous adressant au service accueil de la Direction Eau et Assainissement.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

(*) données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation